

Chronologie

1788 : achèvement des travaux du château.

15 novembre 1788 : projet de réunion des États Généraux à Compiègne.

1790-1791 : poursuite de l'ameublement du château.

Octobre 1791 : illumination du château pour l'acceptation de la Constitution par le roi.

10 août 1792 : chute de la monarchie.

12 août 1792 : mise sous scellés du château.

21-22 septembre 1792 : proclamation de l'abolition de la monarchie, les actes sont désormais datés de l'an I de la République.

27 septembre 1792 : première fourniture de mobilier aux hôpitaux militaires de Compiègne.

28 septembre 1792 : envoi de l'argenterie du château à la monnaie — Inspection du château par Moreau le jeune et Lemonier, membres de la commission des monuments.

14 octobre 1792 : arrivée de Perrier de Mondonville, régisseur des domaines de l'ex-Liste Civile.

29 décembre 1792 : mémoire de la municipalité de Compiègne sur le château.

24 février 1793 : déplacement des meubles des hôtels de gouvernement au château.

1^{er} mars 1793 : location du parc par Boniface Cressent.

16 mai 1793 : envoi de mobilier à la Convention.

2 juin 1793 : chute des Girondins.

7 juillet 1793 : mort de l'architecte Le Dreux de la Châtre.

Septembre-novembre 1793 : logement provisoire de malades, de soldats et de prisonniers au château.

31 octobre 1793 : installation de la société populaire dans la salle des gardes du château.

Janvier 1794 : hôpital provisoire au château.

4 février 1794 : nomination de Jacques François Wacquart comme inspecteur des bâtiments.

27 juillet 1794 : chute de Robespierre.

9 août 1794 : installation du district dans la petite chancellerie.

10 août 1794 : reconstitution de la prise des Tuileries place du château.

14 avril 1795 : organisation du culte décadaire dans la salle des gardes.

23 juin 1795 : vente du petit château.

31 août 1795 : suppression de la société populaire de Compiègne.

1^{er} septembre 1795-14 décembre 1795 : vente du mobilier du château.

30 novembre 1795 : marché aux grains dans la cour du château.

23 juillet 1796 : vente de l'hôtel du garde-meuble.

20 mars 1798 : célébration de la fête de la souveraineté du peuple dans la salle des gardes.

29 avril 1798 : célébration de la fête des époux au même lieu.

18 août 1798 : caserne transitoire au château pour les conscrits du premier bataillon de l'Oise.

16 mars 1799 : vente de l'hôtel des affaires étrangères.

20 juin 1800 : transfert de l'école nationale de Liancourt à Compiègne.

Le château de Compiègne sous la Révolution française (1788 - 1799)

Clément MICHON

Quand il s'agit d'évoquer l'histoire des demeures royales, la période révolutionnaire a souvent mauvaise presse. Le château de Compiègne n'échappe pas à ces représentations, même dans les ouvrages les plus récents, où au mieux la période est négligée. Le jugement des diverses monographies sur les années 1792-1806 est assez sévère : souvent identifiée avec l'installation du Prytanée et l'École des Arts et Métiers, cette séquence se résumerait à une « ère de dévastation »¹. Pour Jacques Robiquet : « Peu s'en fallut que le château de Gabriel et de Le Dreux ne fût saccagé pierre à pierre ; soumission s'en trouvait déjà faite à des démolisseurs. Finalement, comme il fallait caserner des troupes, on préféra par bonheur, respecter ces vastes bâtiments et y loger des soldats en 1798 (an VI) »². Plus soucieuse d'anéantir la royauté que de conscience patrimoniale, la Révolution n'aurait apporté que des dégradations.

La connaissance du contexte révolutionnaire à Compiègne impose un jugement plus nuancé. Le personnel révolutionnaire principalement issu des élites traditionnelles se montra relativement modéré. Une radicalisation eut lieu en l'an II autour de l'imprimeur

Bertrand, se traduisant par une campagne de déchristianisation. Mais, à l'exception de l'affaire des Carmélites, la Terreur à Compiègne s'exprima davantage par les mots que par les actes. La chute de Robespierre vit le retour d'un personnel modéré. Les destructions furent rares et restèrent très encadrées, comme l'élimination des signes extérieurs de la royauté. Conscients de la valeur du mobilier et du bâtiment, les révolutionnaires les tinrent sous bonne garde et veillèrent à l'entretien de l'édifice. Le débat autour du château fut d'ailleurs moins celui de sa destruction que de sa réutilisation. Sensible à l'intérêt artistique du bâtiment, la municipalité de Compiègne comprit vite qu'elle disposait d'un édifice d'un intérêt majeur pour la ville. Pour assurer sa conservation, diverses propositions furent avancées, l'idée de faire du château une école s'imposant dès la fin décembre 1792.

Des sources nombreuses permettent d'évoquer cette période. La séquence 1789 - août 1792 est généralement rattachée à l'Ancien Régime : citons l'exposition Louis XVI et Marie Antoinette à Compiègne, tenue au château en 2006.

Aux Archives nationales, dans l'important fonds des

bâtiments (série O2), c'est surtout la correspondance du garde-meuble Jeulain avec l'administration du garde-meuble, qui fournit le témoignage le plus vivant sur la décennie révolutionnaire. Les délibérations de la municipalité et du district à propos du château, les décisions de l'administration des domaines et de l'enregistrement, sont accessibles dans les archives départementales de l'Oise et municipales de Compiègne.

La période révolutionnaire fut un temps de propositions, de projets, de potentialités, mais Compiègne dut composer avec les nécessités de la guerre aux frontières, dont la ville fut longtemps une base arrière importante. De ce fait, malgré les bonnes volontés locales, des nécessités d'ordre public imposèrent des usages assez différents.

I) De la fin de l'Ancien Régime à la chute de la monarchie (1788-1792)

Les derniers travaux

1788 vit l'achèvement des travaux du château. Les appartements royaux et la cour d'honneur étaient finis. Les derniers

bâtiments construits furent les ailes de commun le long de la rue de la Porte-Chapelle, en voie d'achèvement, le 15 septembre 1788, car « de tout le projet général il ne reste que la chapelle à bâtir »³, pour laquelle l'architecte Le Dreux estimait avoir besoin de quatre années. Son projet était monumental : la chapelle de plan centré devait partager en deux la cour des offices.

L'état intérieur

Les appartements royaux étaient meublés et décorés pour la plus grande partie. Ceux du Roi et de la Reine avaient ainsi reçu leur mobilier dès 1787 et étaient prêts à accueillir le séjour royal. En revanche les appartements des enfants de France et de Mesdames n'étaient pas encore pourvus d'un ameublement complet, la priorité ayant été donnée aux souverains, et il fallait encore compléter ceux du reste de la famille royale.

Le projet d'États Généraux à Compiègne.

Après l'échec de l'assemblée des notables de 1788, la

réunion des États Généraux s'imposa, mais le choix du lieu fit l'objet de débats. À partir de l'automne 1788, les mémoires et projets en faveur de la tenue des États à Compiègne se succédèrent. La candidature de la ville était défendue par le Dreux et les officiers municipaux, qui en mesureraient tout l'intérêt économique, car leur tenue apporterait un regain d'activité, avec l'afflux d'une population importante à nourrir, loger, chauffer et transporter. La municipalité espérait enfin le retour de la Cour dans la ville : « De par la lettre ostensible de Monsieur le Vicomte, les citoyens de la ville de Compiègne se livrent à l'espérance de voir réussir ce projet et forment les vœux les plus ardents pour un événement si utile à leurs intérêts qui les indemniserait de 14 années qu'ils souffrent de l'absence de la cour »⁴.

La situation géographique de Compiègne semblait favorable, par sa relative proximité de Paris. Le roi et les Grands auraient de quoi chasser dans la forêt proche. L'air de la ville était jugé suffisamment bon pour les enfants royaux. Enfin elle disposait de quoi organiser des spectacles à destination des députés.

L'accueil des États était possible grâce à la présence du château, des hôtels des ministres, d'un nombre important de maisons inhabitées et surtout des nombreux couvents. Les députés pourraient être logés facilement et sans dépenses excessives, ce qui était plutôt bienvenu dans le contexte de difficultés financières de la monarchie. Enfin les nombreux chevaux pourraient être placés dans les écuries de la ville d'une capacité entre 10 000 et 12 000 chevaux selon Le Dreux.

Le château abriterait le Roi, la Reine et les princes ; les hôtels des ministres et des princes pouvaient être utilisés par leurs occupants. Les députés seraient installés dans le couvent des Jacobins, dont l'église servirait de lieu des séances des différents ordres. Les députés n'ayant pas pu trouver place aux Jacobins pourraient être installés dans les couvents des Cordeliers, des Minimes, et des Capucins. Il était aussi envisagé de réquisitionner l'abbaye de Saint-Pierre et le château de Monchy en fonction des besoins. Les officiers municipaux de Compiègne estimaient être en mesure de loger entre 1000 à 1200 personnes à peu de frais⁵. Le Dreux réalisa à cette fin un



Le salon de jeux de la reine Marie-Antoinette

Pliant de Jean-Baptiste-Claude Séné (1748-1803) réalisé vers 1786-1787, vente Sotheby's du 7 juillet 2010



plan d'installation dans le couvent des Jacobins. Début 1789, Versailles fut retenu et les projets pour Compiègne n'eurent pas de suite.

De 1789 à 1791

À la suite aux événements de 1789, la direction générale des bâtiments disparut en 1791, remplacée par la Liste civile du souverain constitutionnel. Cette nouvelle situation n'entraîna cependant pas de transformations notables dans la direction du château, dont le personnel resta en place. Dans l'idée d'une possible venue du roi et de la Cour à Compiègne, des commandes furent passées afin de compléter et achever l'ameublement du château. Un inventaire du mobilier fut réalisé en 1791. Ces commandes et ces livraisons s'échelonnent du début de l'année 1790 jusqu'aux derniers instants de la monarchie, en août 1792.

Les appartements royaux

L'essentiel de l'ameublement en avait été fait avant 1789. Certaines pièces n'avaient pu être finies, tel le salon des jeux, livré à partir de juin 1790. L'ensemble mobilier était relativement important, comprenant une table de jeux (commandée en mars 1790), 8 paires de commodes laquées, des bras de lumière en bronze, les sièges et les armoires étant livrés plus tard, entre le 13 octobre et le 6 décembre 1790⁶.

Certaines pièces déjà meublées furent complétées comme le grand couvert, où l'on installa six banquettes supplémentaires couvertes d'un velours de soie bleue gaufré avec des clous dorés. D'autres furent remises au goût du jour : dans le premier cabinet de la Reine, ses tentures de damas

vert furent remplacées par du lampas bleu céleste avec des motifs de fleurs de couleur aurore et blanc, en février 1790. Les paravents et les rideaux étaient assortis à la nouvelle couleur de la pièce ainsi que les tabourets et les pliants.

Les appartements des enfants de France

L'intégralité de l'ameublement a été réalisé entre le 20 mai 1790 et le 23 novembre 1791 et le souci d'économie semble avoir dominé. En effet, les remplois furent nombreux : la bibliothèque du grand cabinet d'étude de Madame Royale reprit des meubles provenant de l'appartement du Dauphin. Le cabinet de Madame Royale était pourvu d'une table mécanique ayant appartenu à Marie-Antoinette et d'un bureau à cylindre venant des appartements de la comtesse de Provence à Versailles⁷. La chambre à coucher du Dauphin n'était pas meublée ; il était probablement prévu d'apporter un pliant lors des séjours de la Cour. C'est sans doute dans ces pièces que le contexte révolutionnaire se sent le plus : délais rapides et souci d'économie imposant ce mobilier de remploi.

Le reste de la famille royale

Les appartements de Madame Élisabeth furent achevés en 1790 : Le 23 Mars 1790 fut passé commande pour le cabinet intérieur d'un canapé, d'une bergère, de quatre chaises, d'un tabouret d'une banquette de croisée et d'un écran. On y trouvait également une table de Benneman⁸.

Le décor de l'appartement du comte de Provence fut achevé en 1790. Le cabinet d'angle, le cabinet des nobles et le cabinet intérieur furent meublés entre le 24 juin et le 10 juillet 1790⁹. Le 10 février 1790, on livra le mobilier de la comtesse de Provence : un lit à la duchesse en bois sculpté, seize pliants, un paravent, un écran et un marchepied.

Si les appartements de Mesdames étaient achevés en 1787, le mobilier fut installé en 1791. La tendance était plutôt à l'austérité, au remploi du mobilier des appartements précédents de Mesdames. C'est cependant pour Madame Victoire que fut passée la dernière commande de mobilier de la monarchie : une commode à quatre pieds à la régence, le 8 août 1792¹⁰.



Commode d'après celle de Stockel modifiée par Benneman en 1786-1787 pour le cabinet du Conseil du château de Compiègne

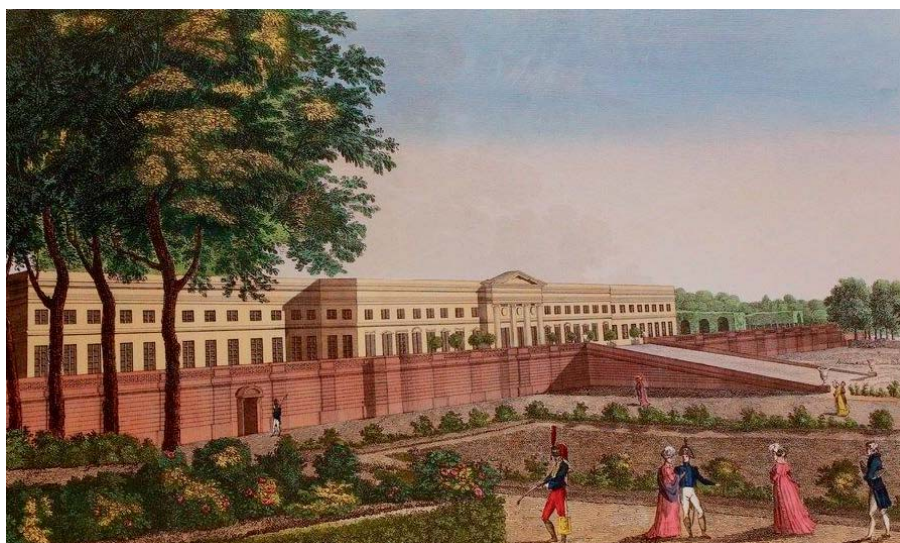
II) Les conséquences de la chute de la monarchie

La nouvelle administration et son personnel

La Liste civile disparut avec la suppression de la monarchie, le 21 septembre 1792. Le château de Compiègne passa alors sous une double tutelle. Le mobilier considéré comme appartenant au mobilier national, dépendit du ministre de l'Intérieur et du garde-meuble. En revanche, le bâtiment, bien immobilier, relevait des Biens Nationaux, sous la tutelle du ministère des contributions publiques et administré par la Régie des Domaines. Cette dernière fut représentée localement par un régisseur des domaines, le premier étant Perrier de Mondonville, arrivé à Compiègne le 14 octobre 1792 et présent jusqu'en l'an V, puis remplacé par un certain Troussel. Les régisseurs des domaines étaient supervisés par le directeur des domaines et de l'enregistrement à Beauvais.

Après le 10 août 1792, l'administration des bâtiments employa douze personnes : les inspecteurs des bâtiments Boissel et Wacquant, Alinquant et Boiville, gardes des eaux en charge de la machine hydraulique, le concierge Pascal, Puthaud, jardinier, Perrin, couvreur, deux gardes des routes, un taupier, un portier et un bacquetier ¹¹. Du personnel du garde-meuble, ne restaient que trois personnes : Jeulain, garde-meuble, Fournier, premier tapissier et Coffin, portier de l'hôtel du garde-meuble. Le personnel du château était réduit mais peu renouvelé, tous servant déjà sous la monarchie. Certains, comme Jeulain et Pascal, conservèrent leur place durant toute la Révolution.

L'architecte Le Dreux, évincé dans un premier temps, s'étant plaint à l'administration, fut



Vue du château royal de Compiègne, du côté du jardin
Fortier Claude (1775-1835)
d'après Courvoisier-Voisin Henri (1757-1830)

rappelé et reconduit dans ses fonctions le 28 février 1793 ¹², restant en poste jusqu'à sa mort, le 7 juillet 1793. Le conseil général du district dit alors regretter « sa bonne conduite, ses mœurs et ses talents » ¹³. Ses connaissances techniques étaient sans doute indispensables pour la municipalité et le district, qui lui avaient demandé de réaliser un plan général du château, le 12 décembre 1792.

Pour remplacer le Dreux, un important réseau se mobilisa en faveur de Wacquant, dont le district avança le nom, et l'on fit appel au Conventionnel Isoré pour soutenir sa candidature. Il reçut aussi l'appui du comité de surveillance de la commune, le préférant à son collègue Boissel :

« Boissel : âgé de 60 ans, marié, sans enfant et fortune médiocre, employé depuis 34 ans ; du talent mais de la lenteur, patriote froid, tranquille, probe, service dans la garde par remplacement, officier municipal, n'a rien perdu à la révolution, il n'est pas de la société populaire et n'en a jamais été ».

« Wacquant : âgé de 51 ans, marié, quatre enfants, sans fortune, employé depuis 36 ans,

plus de talent et beaucoup d'activité, patriote ardent, chaud et probe, administrateur, service personnel dans la garde, sacrifice de son temps et de son talent pour la chose publique, a tout perdu à la Révolution, il est de la société populaire depuis sa fondation et a passé par tous les épurements » ¹⁴.

Ce qui paraît avoir été déterminant était la forte implication de Wacquant dans la Révolution, sa participation à différents organes révolutionnaires : il fut l'un des membres éminents de la société populaire de Compiègne, depuis sa formation en mars 1791 et devait l'être aussi du comité de surveillance de la ville à l'automne 1793. Le 4 février 1794, l'on annonça à la société populaire sa nomination au poste d'inspecteur des bâtiments.

Le domaine royal à Compiègne

La République se trouva alors en possession d'un patrimoine foncier important : le château, le parc, les hôtels des ministres, les casernes... À l'exception du château, deve-

nu dépôt du garde-meuble, tous ces éléments périphériques furent soumis à diverses adjudications dès l'année 1793.

Le parc du château fut mis en location par le district de Compiègne, le 1^{er} mars 1793¹⁵, loué par un cultivateur, Boniface Cressent, qui le mit en culture de seigle, semble-t-il. Cette location dura assez longtemps, ayant toujours cours le 29 juillet 1802. De plus, à partir de 1795, le parc servit de lieu de pâture pour les chevaux des divers corps de cavalerie en garnison. La partie de terrain où se trouvaient alors les deux glaciers du château fut louée le 13 février 1797, à un certain Dupuis, limonadier à Compiègne. Les terres labourables du domaine furent loties et louées. Une première adjudication eut lieu le 31 mars 1794, concernant sept lots dont les deux plus importants, chacun d'une taille de 36 arpents, étaient situés autour de la grande faisanderie. Cette adjudication fut renouvelée le 20 février 1797 et le 26 mars 1800¹⁶.

Les immeubles dépendant de la Liste civile de Compiègne furent également loués après avoir été vidés de leurs meubles, à partir du 24 février 1793 (hôtels de la marine, de la guerre, des affaires étrangères, de la surintendance des bâtiments, des écuries du roi et de la reine, des bâtiments et du petit château)¹⁷.

Certains furent utilisés par les nouvelles administrations. Celle du district de Compiègne s'installa dans la chancellerie le 9 août 1794, remplacée par la municipalité de canton, le 23 novembre 1795. Les écuries furent principalement affectées au logement des troupes, de même que la surintendance des bâtiments. Les écuries de la Reine, de Madame et la caserne de la Fédération (casernes des Gardes Françaises)

gardèrent ainsi un usage militaire jusqu'au 4 mars 1799, où reconnues inutiles par le ministère de la guerre, elles furent remises à l'administration municipale.

D'autres immeubles furent loués à des particuliers : la surintendance des bâtiments dès le 23 juin 1794, à nouveau le 16 mai 1797 au citoyen Clarenthal puis à Troussel, receveur de la régie des domaines ; le jeu de paume, le 19 novembre 1796, puis le 28 mars 1800, et la maison du grand écuyer, le 19 novembre 1796¹⁸.

Enfin certains éléments furent vendus, tel le garde-meuble, le 23 juillet 1796, les hôtels des affaires étrangères, le 16 mars 1799, des menus plaisirs à la fin de l'an IV. La vente la plus retentissante fut celle du petit château. Ce bâtiment intéressa très vite les entrepreneurs en bâtiments. Dès le 2 mars 1794, un nommé Duizeide proposa une soumission afin de récupérer les plombs de la toiture. Il fut finalement vendu le 23 juin 1795 au citoyen Morel pour la somme de 802.400 livres¹⁹. Il devait être rapidement démoli. Un an après, le 20 juillet 1796, les administrateurs du district remarquent qu'« il n'existe plus que le terrain, les bâtiments sont presque tous démolis »²⁰.

C'est particulièrement entre l'an III et l'an V que l'ancien domaine royal fut partagé. Comme pour nombre d'anciens domaines royaux, tel Fontainebleau, c'est donc après la chute de Robespierre et la fin de la Terreur qu'eurent lieu ces adjudications. Il fallait en effet, avant de pouvoir louer et vendre, prendre la mesure des biens nationaux. Confronté aux difficultés financières, avec la forte dépréciation de l'assignat et la fin des politiques de blocage des prix, comme à la poursuite de la guerre, l'État dut trouver des ressources.

Mais il s'agit majoritairement de locations, en particulier pour les biens non lotis, évitant en partie la désagrégation du domaine. Si ce dernier fut moins touché par les ventes et les destructions que les biens religieux, l'exemple du petit château montre que le risque des spéculateurs était présent. Ces adjudications s'inscrivirent aussi dans un contexte national. C'est aussi à ce moment que le mobilier, précieusement conservé à l'intérieur du château fut mis en vente.

Les usages du mobilier

Au lendemain du 10 août 1792, le mobilier du château fut mis sous scellés. L'essentiel devait être dispersé lors des ventes organisées du 1^{er} septembre 1795 au 14 décembre 1795. Mais il fit aussi l'objet de remplois.



Marque du château de Compiègne

Dès le 28 septembre 1792, l'argenterie du château fut envoyée à Paris, en application de la loi du 9 septembre 1792, ordonnant le dépôt de l'argenterie des bâtiments de la Liste civile à l'hôtel des monnaies le plus proche. Furent également réquisitionnés pour la fonte, la batterie de cuisine du château et d'autres articles métalliques, le 7 septembre 1793, afin de faire des bouches à feu. Jeulain se montra très réticent à cet emploi. Outre le fait qu'il refusa de céder ces

éléments, pouvant être utiles au service du garde-meuble, sans un ordre du ministre de l'intérieur et du directeur du Garde-Meuble Restout, il estima que La République, pouvait tirer un meilleur parti de leur vente que de la fonte. Un état du 8 octobre 1793, atteste toutefois l'envoi à l' Arsenal de la majorité des pièces. Le reste devait être envoyé à Paris le 29 janvier 1796, pour le service du Directoire Exécutif et des ministres.

Le mobilier du château fut aussi appelé à entrer au service des nouvelles institutions. La Convention reçut, le 16 mai 1793, des chaises garnies, des banquettes, des lits, bureaux, des secrétaires, des tables à écrire et des tapis ²¹. Les administrations locales purent également réquisitionner les meubles nécessaires à leur fonctionnement. Ainsi, le 28 août 1793, on fournit aux administrations du district des banquettes. Il y eut tout de même quelques abus : le ministre des contributions publiques se plaignit auprès des administrateurs du département de l'Oise, le 20 octobre 1799, de l'utilisation par la municipalité de Compiègne, pour le temple décadaire et la salle des séances de « quatre portières, deux pièces de tapisserie des Gobelins, deux tapis d'Aubusson et huit vases antiques et porcelaines du Japon » ²².

Compiègne devenant, dans ce contexte de guerre, une base arrière pour les troupes, il fallut également équiper en mobilier les nouveaux casernements et les hôpitaux militaires. Ces derniers réutilisèrent la literie disponible au château. Dès le 27 septembre 1792, on note une première fourniture de meubles pour l'hôpital installé dans l'ancien couvent des carmélites. Le 30 janvier 1793, le ministre de l'intérieur écrivit à l'inspecteur général du

garde-meuble, afin qu'il aide la municipalité de Compiègne, en charge de l'hôpital ambulatoire du 24^e régiment de cavalerie, d'un corps de chasseurs, et d'un corps de hussards. Furent fournies, le 8 février 1793, 450 paires de drap et le 17 février 1793 « 30 paires de drap d'officier, 12 douzaines de serviettes à grain d'orge, 6 douzaines de torchons » ²³. Deux autres remises eurent lieu le 5 mars 1793 en faveur des armées et le 3 juillet 1793 pour le 2^e régiment de dragons. Le mobilier fut également réutilisé pour le service des hôpitaux : le 17 février 1794, un prêt de 58 articles de literie, 115 couvertures et 14 chaises d'affaire.

Tout n'était pas cependant destiné à être réutilisé ou vendu. La commission des monuments fit inspecter le château le 28 septembre 1792, par Moreau le jeune et Lemonier, qui retinrent principalement des tableaux, ainsi que quelques pièces de mobilier particulièrement remarquables, comme deux tables en stuc représentant les plans de Versailles et de Compiègne.

Après les ventes, le château n'était pas complètement vide. En effet, sous le Directoire, les administrateurs de l'Oise demandèrent au ministre de l'Intérieur l'autorisation de ramener à Beauvais un certain nombre d'objets précieux pour servir l'École centrale et favoriser leur conservation. Sous le Consulat, la table en stuc représentant le plan de Compiègne, réclamée par le préfet le 14 mai 1800, lui fut livrée le 11 août 1800 ²⁴.

III) Quels usages pour le château de Compiègne ?

La sauvegarde du château s'inscrivit dans une logique d'appropriation. La qualité de l'édifice fut reconnue par la municipalité, la présence de la Cour et les travaux du château avaient contribué au développement de la ville. Il y avait là un fort marqueur d'identité, excluant tout vandalisme. Il s'agit alors de rétablir un lien entre la ville et le château, qui avait été brisé par chute de la royauté ²⁵. La mise au service des habitants de l'édifice fut alors la justification



Table des Chasses de Louis XV représentant la forêt de Compiègne (1730)

de sa conservation. Le château devait s'intégrer dans le discours républicain. Paradoxalement cette réappropriation passait par une forme de destruction : Le 2 octobre 1792, on supprima les signes de la royauté présents à l'extérieur du château, ceux de la République s'imposant, comme l'indique le concierge Pascal le 28 septembre 1792 : « ça n'a pas empêché que plusieurs fois la garde du château a été insultée. J'ai pris le parti de requérir un garde volontaire et j'ai même fait mettre en gros caractère à la grille du dehors : *Domaine national sous la sauvegarde de la loi*, depuis ce moment tout est tranquille »²⁶.

Les projets municipaux

La municipalité exprima très rapidement sa volonté de donner une nouvelle destination au château de Compiègne. Dès le 29 décembre 1792, elle adressa au ministre de l'intérieur Roland un projet d'affectation de l'édifice. Elle commença par vanter les qualités architecturales du monument, non sans une certaine exagération : « les vrais connaisseurs préfèrent ce château à celui de Versailles »²⁷. Du fait de son ampleur et de sa taille, il était invendable et devait être conservé. Ceux qui en préconiseraient la vente étaient assimilés à des barbares : « Celui qui tiendrait ce langage serait l'ennemi de son pays. Il voudrait le voir sauvage. ». Ce discours s'inscrit déjà dans une forme de dénonciation du vandalisme, œuvre des nouveaux barbares du temps. Si le monument doit être conservé, la nation en tirera une utilité. Il est d'abord proposé d'en faire un lycée, où pourront être donnés des cours de natation dans l'Oise toute proche et des leçons d'équitation. La présence de l'établissement

éducatif serait un moyen de revivifier l'économie de la ville. Pourraient y être aussi placées différentes institutions de la ville comme le tribunal. La dernière proposition consistait en l'installation d'une manufacture de toiles peintes à l'imitation de celle de Jouyen-Josas, créée par Oberkampf en 1759 : le château offrait des locaux suffisamment vastes et le parc pouvait être utilisé pour cultiver le chanvre, afin de fournir les matières premières, et pour blanchir les toiles.

Malheureusement le projet n'eut pas de suite. Un nouveau mémoire fut vainement renvoyé à Paris, le 23 juin 1793, afin de rappeler, au lendemain de la chute des Girondins, en juin 1793, au nouveau ministre de l'intérieur les projets de la municipalité²⁸. A l'idée d'un établissement éducatif, s'ajoutait même un projet de musée constitué des collections saisies parmi les biens des émigrés, l'art devant être vu par tous.

L'idée d'un établissement d'enseignement n'était pas abandonnée pour autant. Le

20 mars 1795, on formula le projet d'installer l'École Centrale de l'Oise au château. Cependant la logique de regroupement des institutions au chef-lieu de département fut la plus forte et la municipalité apprit, le 8 novembre 1795, que Beauvais avait été retenu à la place de Compiègne. La municipalité essaya donc de faire revenir le gouvernement sur sa décision. Une lettre à destination du ministre de l'Intérieur reprit les arguments déjà employés dans le projet municipal du 29 décembre 1792. On y évoque l'intérêt de la présence de l'Oise, appelée à devenir un axe économique important, ajoutant que Beauvais ne posséderait pas les bâtiments suffisants pour abriter l'École Centrale. Un autre texte à l'intention du représentant d'origine compiégnnoise Mathieu, faisait planer le spectre d'une possible - mais non fondée dans les faits - destruction du château : « Seraient-ils condamnés à la dégradation, à la démolition ces superbes monuments qui enrichissent notre commune et leur verrons nous subir le sort de notre ci-devant petit château qui n'est déjà plus qu'un monceau de ruine ?



La salle des gardes réalisée par Le Dreux de la Châtre entre 1783 et 1785 où se tenaient les séances de la société populaire en 1793-1795

Projet de la municipalité de Compiègne du 29 décembre 1792

(F13 502 pièce 411)

« Citoyen Ministre

L'intérêt que vous prenez à la chose publique nous offre un sûr garant que vous fixerez votre attention les avantages que l'on peut retirer du château de Compiègne et que vous déterminerez facilement la Convention nationale à adopter le plan que nous vous soumettons.

Ce château bâti à neuf est d'une vaste étendue, les appartements sont beaux : tous les arts se sont disputé en embellissement : un jardin enclos de murs contenant près de 50 arpents de superficie et à peu près de la même forme que celui des Thuilleries (sic) est attenant la façade qui regarde la forêt. Aussi les vrais connaisseurs préfèrent-ils ce château à celui de Versailles.

Il est impossible que la nation puisse vendre ce château, aucun particulier ne pourrait l'acquérir et encore moins l'occuper. Dira-t-on qu'on peut vendre pour détruire, on ne le peut pas. Celui qui tiendrait ce langage serait l'ennemi de son pays. Il voudrait le voir sauvage. Les vrais amis de la République doivent au contraire se réunir pour la rendre florissante, à veiller à la conservation des grands monuments qui en fixant les regards curieux de l'étranger l'encourage à s'établir parmi nous. Non, (...) on ne peut le détruire parce qu'une semblable idée est absurde. (...) Voici, (...) ce que nous pensons à cet égard, et ce que vous penserez sûrement avec nous.

Le site de la ville de Compiègne est heureux et salubre. Ses promenades sont superbes, la forêt qui l'entoure est magnifique : la rivière d'Oise et d'Aine qui l'arrose vont jeter leurs eaux dans la Seine et servent à l'approvisionnement de Paris, six grandes routes aboutissent de toutes parts, donc. Cette ville par tous ces avantages appelle des établissements publics.

Le premier établissement qu'on peut fixer à Compiègne est un lycée (sic). Une portion du château peut le contenir, très certainement les pères de famille connaissant les avantages que leurs enfants trouveront pour leur physique dans une ville aussi heureusement située, s'empresseront de les y envoyer, avec d'autant plus de raison qu'on peut établir une école de natation, un cours d'équitation, en un mot appeler tous les arts utiles et agréables qui doivent faire partie de l'éducation publique. Tout est disposé pour les recevoir. Il n'en coûtera rien à la nation. Ailleurs pour des semblables établissements, il faudrait construire à gros frais, ici tout se trouve fait, même la décoration intérieure.

Une autre portion de ce château peut servir à y réunir les différentes administrations, tels que le district, les différents tribunaux : le local qu'occupent maintenant ces administrations est si étroit, si incommodé qu'il est impossible qu'il y restent plus longtemps. Il faudrait de toute nécessité qu'on fit construire où qu'on achetât ce serait un très mauvais calcul.

Outre ces établissements, ce château est construit de telle manière qu'on peut y placer deux ou plusieurs manufactures telles par exemple que de toiles peintes, comme celles de Jouy, une autre de toiles écruës de toutes espèces, linons, gazes ainsi qu'une blanchisserie. Ces manufactures seraient d'un très grand secours pour le département : elle emploieraient nombre de bras : les femmes, les enfants, les vieillards, tous travailleraient ; la mendicité s'éteindra et la forêt sera alors conservée : plusieurs cantons environnant la ville possèdent un terrain léger propre à la culture du chanvre. Le jardin attenant le château sera très utile pour la blanchisserie, au moyen de la machine hydraulique qui est établie sur la rivière et qui vient verser l'eau dans un réservoir immense placé sur la partie la plus élevée du château sur la terrasse.

De si grands avantages pour la nation ne doivent pas être négligés. Aussi les citoyens (...) espèrent-ils, citoyen ministre, que vous voudrez bien faire valoir leurs vœux et leurs représentations d'une si grande utilité pour toute la république.

D'ailleurs, citoyen ministre, en employant cette manière, ce sera un moyen sûr d'appeler à Compiègne une grande population et de vendre très avantageusement une grande quantité d'hôtels qui appartiennent à la ci-devant liste civile, ainsi que plusieurs autres maisons religieuses et sans cela cette vente deviennent presque impossible et la nation se trouvera par là privée d'un grand bénéfice. Tout, citoyen ministre, concourt à ce que le plan proposé soit adopté.

PS. Nous joignons à ce mémoire un plan dressé par le citoyen Le Dreux, Contrôleur des Bâtiments du château, artiste très connu et qui a dirigé tous les travaux de ce vaste et superbe édifice.

Les officiers municipaux : [signé] : Beaugrand, Godard, Boissel, De Crouy, Thibaut, Ducret, Scellier, Thibaux.

Les administrateurs du district de Compiègne qui ont lu le mémoire ci-dessus applaudissent aux motifs estimables qui l'ont dicté. Ils espèrent que le citoyen ministre le prendra en grande considération et joignent leurs vœux à celui des officiers municipaux de la ville de Compiègne, qui en servant leur commune, présentent encore de grands avantages à la République entière. À Compiègne le 29 décembre 1792, l'an 1^{er} de la République Française ».

[signé] Desboves, Demouy, Darras, Bertrand, Batton

Extrait des délibérations de la municipalité de Compiègne, 23 juin 1793

(1D11)

« Un membre a observé ensuite que la Convention nationale s'occupe dans ce moment des maisons, bâtiments de la ci-devant liste civile susceptible d'être conservés pour l'utilité publique que déjà elle avait décrété qu'il serait établi un gymnase dans le château de Versailles, que la municipalité de cette ville avait envoyé dès le mois de janvier un mémoire à Roland lors ministre de l'intérieur qui avait promis de s'occuper favorablement de l'emploi du château de cette ville, qu'il promettait de faire conserver mais qu'ayant quitté le ministère il était à craindre que ceux qui lui ont succédé n'ayent pas eu cet objet sous les yeux qu'il croyait que le moment était favorable pour obtenir pour cette ville des établissements dans le château qui feraient le plus grand bien aux habitants de cette ville et seraient dans le cas d'y apporter l'abondance et qu'un mémoire adressé tant au président de la Convention qu'aux comités d'éducation publique et des monuments pourrait produire l'effet que le conseil pouvait espérer pour la réussite de sa demande.

Cette proposition ayant été convertie en motion appuyée et mise aux voix, le conseil a arrêté qu'il serait adressé un mémoire au président et aux différents comités de la Convention dans lequel on lui ferait voir les avantages que l'on pourrait tirer du château de Compiègne pour différents établissements publics. On l'engagerait de plus qu'il serait conservé comme un des beaux monuments de l'art et que les bibliothèques des environs y seraient rassemblés ainsi que les tableaux qui se trouvent dans les ci-devant maisons religieuses et chez les émigrés du département pour y être exposés au public et servir à l'éducation et instruction des jeunes gens de ce département et de ceux voisins, qu'il soit de plus établi une école nationale et que quand aux autres établissements qui pourraient y être faits, elle pourrait l'ordonner sur le plan envoyé au ministre de l'intérieur qu'elle ferait remettre à ses comités».

Beaugrand, procureur, Thibaux, Decrouy, Scellier maire.

Louis François PERRIER-MONDONVILLE (1745-1808)

Né à Chartres (Eure-et-Loir) en 1752. Avocat et notaire en 1789, puis maire de Mainvilliers (district de Chartres).

Nommé par la loi du 6 septembre 1792, commissaire pour les biens de l'ex-Liste civile à Compiègne, régisseur des domaines, bois et revenus nationaux, arrivé le 14 octobre 1792.

Abjure le nom de Mondeville, le 22 août 1793, à la demande du comité permanent du district de Compiègne.

Admis dans la société républicaine de Compiègne, le 6 novembre 1792, élu membre du comité de correspondance de la société à sa formation, le 1er mai 1793. Auteur en 1793 d'un hymne patriotique chanté dans le club sur l'air "Dans le sein d'une Cruelle". Commissaire de la société pour la fête du 10 nivôse an II (30 décembre 1793) pour la reprise de Toulon. Élu secrétaire de la société populaire le 18 avril 1794.

Mis en cause comme "terroriste" après la chute de Robespierre, démissionne du club le 6 fructidor an II (24 août 1794) ; se plaint, le 19 septembre, que la société "use contre lui de rigueur sans motif" et dément, le 30 septembre avoir signé "l'adresse calomnieuse" des jacobins dissidents. Réintégré dans le club, nommé le 15 octobre commissaire auprès de la municipalité pour l'organisation des bals patriotiques du quintidi au jeu de paume. Mentionné comme membre de la société populaire dans l'affiche du 6 novembre 1794.

Dernière intervention dans les délibérations municipales, le 7 nivôse an V (27 décembre 1796) : pourvoit aux dépenses nécessaires au balayage des toits du château encombrés de neige. Semble avoir quitté ses fonctions en 1797, remplacé par Troussel. Mort à Clermont (Oise) le 10 octobre 1808.

Pierre-Jean BOISSEL (1738-1816)

Né à Paris le 2 décembre 1737, fils de Jean-Baptiste Boissel, maître charpentier et Louise Françoise Miot. Il épouse le 4 juillet 1772, à 34 ans, dans la paroisse Crucifix (Saint-Corneille) Marie Thérèse Lamy, 39 ans, fille d'un défunt échevin et bourgeois de Compiègne. Sans postérité connue.

Au château de Compiègne depuis 1763, inspecteur des bâtiments du Roi en 1777. Le district et le comité de surveillance lui préfèrent Jacques François Wacquand pour la succession de l'architecte Le Dreux au château, à son décès, le 7 juillet 1793. N'a jamais été membre de la société populaire de Compiègne.

Élu officier municipal en novembre 1793, confirmé par le représentant Dumont lors de l'épuration de décembre 1793. Élu officier public de Compiègne jusqu'en janvier 1795. Nommé par le représentant Drulhe, le 17 janvier 1795, membre du conseil du district, lors de l'épuration des autorités constituées, au lendemain des émeutes frumentaire de nivôse an III. Remplace Cayrol père démissionnaire, dans la municipalité cantonale de Compiègne, le 30 pluviôse an IV (19 février 1796), non réélu lors du scrutin du 27 ventôse an V (17 mars 1797). Succède à Wacquand, à son départ de Compiègne, comme inspecteur des monuments au château en 1801, dont il reste en charge après l'installation du Prytanée puis de l'École des Arts et métiers ; paraît rester en poste au moins jusqu'en 1806, alors remplacé par Berthaud. Décédé le 21 juillet 1816, rue de Pierrefonds à Compiègne.

Jacques François WACQUANT (1743-18?)

Né à Paris en 1743, fils d'un garde-barrière du Cours Dauphine. Signalé pour la première fois à Compiègne vers 1768, peu après la naissance de son fils Jacques François Felix (1768-1780). Marié à Suzanne Anne Charlotte Victoire Carlier vers 1767. Trois autres enfants nés à Compiègne : Charlotte Marie Lucile, née le 27 février 1773 ; Louise Victoire Flavie, née le 11 décembre 1779 ; Aimée Hortense, née le 2 septembre 1782.

Dessinateur, commis aux écritures, garde magasin des bâtiments du Roi ; de 1773 à 1782, déclaré dans les registres paroisiaux de Compiègne, "architecte, inspecteur des bâtiments du Roi au département de Compiègne".

Selon l'almanach de Compiègne pour 1789 : "inspecteur général des routes, pour la maîtrise de Compiègne".

Élu notable municipal à Compiègne en février 1790, puis administrateur du district en 1790-1791. Devient expert de la municipalité, qui le qualifie "d'architecte municipal".

L'un des membres fondateurs de la Société des Amis de la Constitution de Compiègne, le 28 février 1791, et des refondateurs des Amis de la République, le 22 septembre 1792.

Nommé par Collot d'Herbois et Isoré l'un des 14 membres du "comité de salut public" puis du comité de surveillance révolutionnaire, où il reste jusqu'en l'an II. Redevenu administrateur du district, en août 1793, en démissionne en mars 1794, pour double fonction publique, à la suite de sa nomination officielle, en février 1794, comme contrôleur des bâtiments du roi, remplaçant Le Dreux décédé le 7 juillet 1793. Le comité de surveillance de Compiègne, auquel il appartenait, appuya sa candidature contre celle de Boissel, en septembre 1793, arguant de son expérience professionnelle ("34 ans de service, dont 27 avec appointements") et surtout de son "ardent patriotisme".

Membre très actif de la société populaire, dont il est élu vice-président, en substitut de sa femme, en mars 1793, secrétaire de décembre 1793. Nombreuses missions du club, notamment pour l'organisation des fêtes civiques, comme pour le cénotaphe de Le Pelletier en février 1793.

Evincé de la société populaire en octobre 1794, après avoir été accusé d'avoir signé l'adresse des dissidents du club à la mi-septembre, considéré comme "terroriste à désarmer" par la société populaire en mars 1793, il est confirmé à ce titre par un vote unanime du conseil général de la commune du 28 germinal an III (17 avril 1795). Il se retire à Saint-Pierre en Chastres, ancien convent de Célestins acquis comme bien national à Vieux-Moulin.

Retour en grâce sous le second Directoire post-fructidorien. Propose, le 9 thermidor an VI (27 juillet 1798), à la municipalité un projet de place publique devant la Maison commune sur les terrains de l'ex-abbaye Saint-Corneille et le 6 brumaire an VII (25 octobre 1798), le partage de Saint-Jacques entre culte catholique et culte décadaire, "nouvelle disposition du temple décadaire" réalisée selon ses directives, inaugurée le 27 pluviôse an VII (16 février 1799). Réalise en 1800 les plans d'aménagement du château pour la réception de l'école nationale de Liancourt, dont il devient économe en 1801. Remercié à la suite d'un conflit avec l'administration sur le statut de l'école, quitte définitivement Compiègne en 1801.

Mention à Loches en 1814, où il se rallie à Louis XVIII, puis à Metz en 1818, proposant un projet de place royale, comme ex "architecte et inspecteur des bâtiments du roi à Compiègne".

Hélas, trop de chefs-d'œuvre des arts ont été les proies d'un vandalisme dévorant. Ce n'est pas seulement l'intérêt de la commune qui se glorifie d'avoir été votre berceau, c'est le bien général »²⁹.

Le rôle de la société populaire

En choisissant et obtenant, la salle des gardes du château comme lieu de réunion, la société populaire de Compiègne participa également à sa réappropriation républicaine. Rappelons que l'architecte Wacquand et le régisseur de la Liste civile Perrier de Mondonville en faisaient partie. Le club qui se réunissait auparavant dans l'ancienne église Sainte-Marie trouvait ce local trop petit, malgré plusieurs tentatives de réaménagement. Le 21 octobre 1793, la salle des gardes du château fut proposée. Les autorisations nécessaires obtenues, le 31 octobre, la société populaire s'installa dans la prestigieuse salle du château. On y aménagea une tribune à destination des intervenants, des gradins sur les côtés de la salle pour le public. Le 20 novembre 1793, les bustes de Marat, Le Pelletier et Rousseau y furent placés ; on y ajouta des drapeaux tricolores, une statue de la liberté « peinte en bas relief et de forme colossale ». Les héros et les symboles de la Révolution pénétraient au cœur de l'ancienne demeure royale. Le procès-verbal de la cérémonie d'inauguration de la salle mentionne un grand nombre de citoyens « voulant célébrer la mémoire de Marat et le Pelletier, les plus illustres martyrs de la Révolution française et marquer d'une manière éclatante le triomphe de la raison et des lumières sur le fanatisme et les préjugés, réunis dans le cour d'une maison nationale appartenant il y a des siècles au despote Capet »³⁰.



Sculpture de la salle des gardes réalisée en 1784 par Pierre-Nicolas Beauvallet en (1750-1818)

C'était l'image d'un passé révolu, mais le château se trouvait intégré et non marginalisé dans ce discours.

La salle des gardes devint ensuite le lieu du culte civique républicain pour la municipalité, à partir du 4 avril 1795³¹. En effet, le décret du 22 ventôse an III interdisant l'exercice de tout culte dans les anciens édifices religieux, la municipalité dut abandonner temporairement l'ex-église Saint-Jacques, temple de la Raison puis de l'Être suprême, pour ses célébrations civiques consistant en des séances décadaires de lecture de lois et préceptes moraux, de chant d'hymnes patriotiques. La salle des gardes, lieu des séances de la société populaire, s'imposa comme lieu de substitution, au moment où le club suspendit son activité. Le 31 août 1795, la société populaire de Compiègne fut officiellement supprimée, des scellés placés dans la salle sur ses meubles et effets, destinés à être vendus. Les scellés furent cependant levés le lendemain pour l'usage de la municipalité. Les cultes républicains, interrompus sous la Convention ther-

midorienne et au début du Directoire, trouvèrent un éphémère second souffle après du coup d'État du 18 fructidor an V, où la salle des gardes reprit du service pour quelques grandes fêtes civiques au printemps de l'an VI. Lorsque le Directoire relança les cérémonies décadaires, on partagea l'église Saint-Jacques, réaménagée par l'architecte Wacquand, entre les cérémonies catholiques dominicales dans la nef, et les célébrations républicaines du décadi, dans le chœur.

Les fêtes révolutionnaires

Le château devint également le cadre de certaines célébrations révolutionnaires. Ainsi avant la chute de la royauté, la place d'armes, rebaptisée de la Fédération, servit de cadre à la fête du 14 juillet 1791. Un autel de la patrie « à l'antique » y avait été dressé par le Dreux à cette occasion³². Lors des cérémonies pour l'acceptation de la constitution de 1791 par le roi, le château représentant en quelque sorte le pouvoir royal, fut illuminé, les autorités cherchant alors à montrer l'union entre le roi et la ville.

Après la chute de la royauté, le château ne fut plus le lieu privilégié des fêtes civiques, sauf pour celle du 10 août 1794, où il servit de cadre à une grandiose reconstitution de la prise des Tuileries mise en scène par les troupes et la garde nationale. Sous le second Directoire, le lieu parut retrouver un temps des fonctions festives républicaines. Outre les bals patriotiques décadaires, qui se perpétuaient depuis l'an II, au jeu de paume³³, l'intérieur du château fut choisi pour tenter de relancer les fêtes du calendrier républicain au printemps 1798.

Deux célébrations surtout se sont tenues dans la salle des gardes. Il s'agit de la fête de la souveraineté du peuple du 20 mars 1798 et de la fête des époux du 29 avril 1798. Ce retour s'inscrivait dans un contexte précis : à la suite du coup d'État du 18 fructidor an V (4 septembre 1797), le Directoire souhaitait revivifier l'attachement à la République. À Compiègne comme ailleurs, l'an V avait été marqué par une sensible désaffection de la population pour les célébrations républicaines. En 1797, les fêtes de la reconnaissance de la patrie et du 14 juillet n'avaient même pas été célébrées. Le choix du château et de la salle des gardes parut le moyen de revivifier et de renouveler les célébrations en l'an VI. Le bâtiment pouvait à la fois donner la pompe nécessaire pour embellir la fête et illustrer politiquement l'évènement, comme le suggéra cette annonce :

« La cérémonie se fera dans la salle dite des gardes du ci-devant château, il est bien juste que le souverain siège enfin dans ce local si longtemps occupé par les usurpateurs de la souveraineté. Que vos yeux républicains ne s'offensent pas du spectacle que vous offrira

la décoration de cette salle encore souillée des emblèmes de la royauté ! Ces signes hideux n'y ont été conservés qu'en vertu d'une loi qui sauvait des fureurs du vandalisme tous les monuments des arts.

Que la vue donc de ces sculptures fleurdelisées loin d'attirer vos cœurs patriotes vous rappellent toutes les horreurs du despotisme et vous inspire un nouveau degré de haine pour la tyrannie »³⁴.

La souveraineté du peuple s'affirmait par l'occupation des anciens bâtiments royaux. Le peuple souverain était redevenu le possesseur du château arraché à la royauté, comme il l'était désormais de sa souveraineté jusqu'alors usurpée par les rois. Il pouvait alors jouir du château comme de sa souveraineté retrouvée. L'édifice prenait ainsi part à la pédagogie révolutionnaire. Lors de la fête, on installa dans la salle des gardes un autel de la patrie surmonté « d'un tableau de la Liberté », décoré de verdures et sur lequel était posé le « Livre de la loi ». Au centre se trouvaient les musiciens, autour d'eux les officiants de la cérémonie et sur les côtés l'assistance.

La fête des époux, quelques mois plus tard, le 10 floréal an VI (29 avril 1798) eut une portée plus sociale que politique. Il n'y est plus fait mention du château, sinon comme lieu de rassemblement. On note cependant la volonté, par la répétition de ces célébrations, de faire de la salle des gardes un espace de sociabilité civique et politique, rappelant et prolongeant en quelque sorte l'expérience de la société populaire de l'an II. L'édifice pouvait alors apparaître comme un espace de cohésion de la cité. Mais cet usage resta éphémère. Très vite l'engouement retomba. On ne releva pas d'autres célébrations en ce lieu par la suite.

IV) Le château et l'ordre public

Ce furent avant tout les usages liés aux problèmes d'ordre public qui s'imposèrent du fait du contexte de guerre. Vaste bâtiment, en partie vidé après la vente du mobilier, assez fermé, le château situé en périphérie de la ville, permettait de contenir plus aisément les risques de désordre.



Entrée du château vers 1800, tailleurs de pierre

Un espace gardé

Le château garantissait une certaine forme de sécurité. Il formait un espace relativement fermé, dont les accès pouvaient être facilement contrôlés. La sauvegarde du mobilier et du bâtiment imposait la présence d'une garde. Après le rappel de la compagnie d'Invalides qui en était chargée, le 31 mai 1793, la municipalité demanda un détachement de hussards du 8^e Régiment en garnison en ville.

Du fait de cette présence armée, le château apparut à plusieurs reprises comme un des endroits les plus sûrs de la ville, propre à abriter les fournitures de valeur et donc sensibles. Dès l'automne 1792, il fut envisagé d'en faire un dépôt de farine. À cause des troupes à Compiègne, des vivres furent demandées au ministre de la guerre. Des mesures de précaution furent cependant prises : « Il faut vous dire, citoyen, que les farines n'ont été déposées que dans des bâtiments absolument éloignés du dépôt des meubles et dans une galerie au-dessous de la salle des gardes »³⁵.

Cependant ces dispositions étaient très critiquées par l'administration du garde-meuble, sans doute à cause des risques d'incendie ou d'infestation par la vermine. Le 12 novembre 1792, Restout ordonna le départ des farines vers d'autres biens nationaux sur la commune de Compiègne³⁶.

S'il fut défendu d'utiliser l'intérieur du château comme lieu de stockage, la cour fut mise à contribution : on y fit stationner « un trésor », le 26 octobre 1793, des farines le 18 mars 1795, un convoi de poudre à destination de Noyon le 13 février 1796.

Les années 1794-1795 furent caractérisées par des troubles frumentaires importants dans

la région de Compiègne. Des émeutes eurent lieu en janvier 1795, et le 14 février des voitures furent pillées lors des marchés. Pour y rétablir l'ordre et en assurer la sécurité, la municipalité décida d'installer le marché aux grains dans la cour du château, le 30 novembre 1795. L'entrée était contrôlée par des fonctionnaires, ne laissant pénétrer que les personnes autorisées. Les marchandises étaient placées dans la cour.

Malades, prisonniers et soldats

Le château de Compiègne servit de structure d'appoint pour l'accueil des malades, de certains prisonniers en déplacement, ou d'autres populations passant par Compiègne. La taille des bâtiments permettait l'accueil de personnes malgré la présence du mobilier. De plus, le château permettait d'éviter au cœur de Compiègne des populations qui n'étaient pas particulièrement désirables, pour des raisons de sécurité et d'hygiène. Les hôpitaux militaires en formation ne pouvaient dans un premier temps satisfaire toutes les demandes. L'arrivée de malades semble commencer à partir de septembre 1793. À ce moment se faisait sentir l'afflux d'hommes envoyés sur le front des Pays-Bas, avec la levée de 300.000 hommes du 23 février 1793 et la levée en masse du 24 août 1793. Le 23 septembre 1793, Jeulain signala en effet au directeur du garde-meuble que « des malades et des blessés à l'affaire du Quesnoy [...] sont arrivés sans qu'on les attendît, vendredi, à 9 heures du soir pour coucher (les deux hôpitaux étant trop pleins) et sont partis le lendemain pour être répartis en différents hôpitaux autour de Paris »³⁷.

La situation ne sembla pas s'améliorer. Un mois après, le 15 novembre 1793, Jeulain signale encore la présence de malades et de prisonniers. Quelques mois plus tard, l'accueil des malades et des blessés semble être devenu suffisamment constant, pour que l'on parle d'un hôpital provisoire destiné à accueillir 200 malades. Des travaux furent alors engagés. Il fut décidé de faire construire des latrines dans la cour des cuisines, l'actuelle cour des offices. Le plan dessiné par Wacquart montre un édifice destiné à être permanent. Les matériaux devaient être de la meilleure qualité, la fosse est maçonnée et voûtée, les murs sont en maçonnerie, le toit à deux pans couvert de tuiles. Cependant, avant la fin des travaux de ce bâtiment, des mesures furent prises pour libérer le château, sans doute à l'initiative du garde-meuble. Jeulain proposa ainsi l'agrandissement de l'hôpital installé dans l'ancienne maison des Carmélites afin d'évacuer le château, ce qui fut effectif à la fin de pluviôse an II. Il ne devait plus être ensuite question d'un hôpital dans le château, les hôpitaux de la ville étant achevés.

Le château reçut aussi des détenus en transit. Septembre 1793 fut particulièrement riche en allées et venues, sans doute à cause de la mise en place de la « Terreur ». Aux alentours du 4 septembre, 90 prisonniers venus de l'Aisne et à destination du château de Fitz-James, près de Clermont durent être logés au château. Les conditions d'accueil étaient assez sommaires : « Ils m'ont dit qu'ils ne trouvaient point de local plus propre à cela que la salle des gardes et trois antichambres et que j'eus à y faire mettre des lits de sangles le plus promptement possible. Pour lors je n'ai eu que le

temps de rassembler le monde suffisant, car ils sont arrivés tous dans l'après-midi, et j'ai fait mettre des lits au nombre de 95 que j'ai été obligé de tirer de tous les appartements, des tables, des chaises, etc. »³⁸. Ces passages ne cessèrent pas, puisqu'il fut demandé à Jeulain de ne rien remettre en place, dans l'attente d'autres prisonniers venant de Noyon. Environ treize jours après, furent annoncés quelque deux mille ouvriers venant de Charleville et devant s'installer à Paris sur ordre de la Convention. Mais personne ne vint.

L'usage du château comme caserne avait été dans un premier temps exclu par les autorités, préférant se contenter des écuries. Mais rapidement elles ne suffirent plus. Les hôtels des ministres étaient aussi réquisitionnés, la population mise à contribution. En septembre 1793, la municipalité se tourna vers le château, malgré l'absence de mobilier : « Pour lors je me suis hâté de rassembler tout ce que j'avais de matelas, traversins et couvertures de domestiques, les matelas des lits d'officiers et de ceux des magasins, j'ai fait arranger le tout, la municipalité a fourni de la paille pour mettre sous les matelas au rez-de-chaussée à cause de l'humidité et j'ai fait étendre des toiles dans les corridors au 1^{er} étage afin que les matelas fussent mieux. »³⁹. Environ 500 soldats s'installèrent provisoirement au château dans ces conditions.

Sous le Directoire, le château servit à nouveau de caserne de manière ponctuelle et transitoire. À partir du 18 août 1798, le premier bataillon de l'Oise s'y installa. En effet, en application de la loi Jourdan ayant instauré la conscription, le château devint le lieu de rassemblement des conscrits du



Gravure d'E. Rouargue d'après A. Rouargue, 1838

département de l'Oise avant leur départ sur le front. À mesure des ventes ou locations de biens de la Liste civile, les espaces disponibles pour les effectifs militaires étaient moins nombreux. Au château, au contraire, des espaces plus vastes étaient accessibles du fait de la vente du mobilier, permettant de cantonner à la périphérie de la ville une population remuante, avec laquelle la cohabitation était difficile, comme l'attestent plusieurs arrêtés municipaux : le 2 octobre 1794, interdiction faite aux aubergistes de servir les soldats, et aux soldats de se trouver dans la ville après 8 heures, le soir.

L'installation de la caserne fut l'occasion de quelques travaux d'entretien. Wacquand demanda à faire boucher cinq arcades et quatre baies sur l'aile à droite de la place d'armes, le 3 octobre 1797⁴⁰. La pompe fut également restaurée pour servir aux conscrits à la fin de l'an VII, avec une partie des plombs et des soudures déposés⁴¹. La présence des conscrits permit également à Wacquand de faire restaurer une grande partie de la toiture, en utilisant les fonds destinés aux administrations militaires. Cependant le séjour du

premier bataillon de l'Oise occasionna des dégradations et des dégâts constatés dans un procès-verbal du 6 décembre 1799, actuellement perdu.

Jusqu'aux derniers instants de la monarchie, son intérêt resta porté au château, dont les travaux d'ameublement furent poursuivis. Devenu bien national, le domaine royal fut partagé et en partie dispersé, de même que le mobilier. Cependant ces opérations se déroulèrent de façon méthodique.

La continuité du personnel entre l'Ancien Régime et la République fut aussi une garantie. La réorganisation des administrations permit l'émergence de quelques fortes figures locales. Déjà bien intégré au sein des élites locales, l'architecte Wacquand saisit pleinement les opportunités offertes par la Révolution, lui permettant de prétendre à une place qu'il n'aurait certainement jamais pu espérer sous l'Ancien Régime. Le receveur de la Régie des Domaines, Perrier de Mondonville fut aussi fortement impliqué dans la société populaire. L'intérêt de la municipalité pour le château n'est sans doute pas étranger à la présence de ces

deux hommes. Jeulain, témoin privilégié de la période fut le premier à défendre les intérêts du lieu qu'il devait garder.

Consciente de l'intérêt architectural du bâtiment, la municipalité et les autorités révolutionnaires de Compiègne, tentèrent de se l'approprier et de l'intégrer dans le discours républicain. C'était un acte révolutionnaire, plaçant le château au service de la ville, illustrant ainsi le renversement des hiérarchies : un service économique avec les projets d'installation d'écoles, de manufactures et d'administrations ; un service politique et social, par la présence des fêtes civiques. L'idée dominante était de transformer le château en école, le rendant utile à la nation et à la ville, tout en garantissant sa conservation.

Cependant la conjoncture de guerre limita fortement ces projets. Le château dut alors dans un premier temps pallier les insuffisances des structures d'accueil des soldats, blessés et détenus de la ville de Compiègne, avant de devenir une caserne. La décision d'installer la quatrième section du Prytanée français dans le château apparut alors comme une forme de compromis, dans le prolongement des différents projets de la municipalité en faveur d'une école au château, tout en se conformant aux impératifs de la guerre et en garantissant l'autorité régaliennne de l'État sur l'ancienne demeure royale. C'est donc une école militaire nationale qui s'installa à la fin de l'an VIII au château de Compiègne. La décision émanait tout de même avant tout des autorités centrales à Paris, du fait du rattachement de cette école au Prytanée. Sa présence pouvait ainsi faire concorder les intérêts des pouvoirs locaux et ceux du gouvernement central.

L'étude du château permet donc de nuancer la question du vandalisme révolutionnaire. Les modifications apportées aux bâtiments s'effectuèrent sous le contrôle des administrations et la part d'initiative locale resta limitée. S'il y eut des destructions, ce fut surtout à cause de spéculations immobilières, comme le montre le cas du petit château, plus que pour des raisons idéologiques. Les autorités révolutionnaires ont toujours eu conscience de la valeur esthétique de l'ensemble. Les choix concernant la démolition de certains éléments ou la dispersion du mobilier renvoient donc davantage aux limites de la représentation du patrimoine artistique à cette époque, induisant les choix de conservation qui ont pu être alors opérés.



Notes

1 Pierre Quentin-Beauchard, *Chroniques du château de Compiègne*, s.d., p.143.

2 Jacques Robiquet, *Pour mieux connaître le château de Compiègne*, Société historique de Compiègne, p. 94, 1938.

3 A.N. O1 1370 pièce 352 : lettre de Le Dreux au comte d'Angiviller, 15 septembre 1788.

4 A.N. O1 1370 pièce 369 lettre de Le Dreux au Comte d'Angiviller, 24 novembre 1788.

5 A.N. O1 354 pièce 218 lettre des officiers municipaux de Compiègne au Vicomte de Laval, 15 novembre 1788.

6 *Louis XVI et Marie Antoinette à Compiègne*, Paris, éditions de la RMN, 2006, p.141.

7 Émilie Szimsky, Les appartements des enfants de Louis XVI et Marie Antoinette au château de Compiègne 1783-1791, Mémoire d'étude de l'École du Louvre sous la direction d'Hélène Meyer soutenu en mai 2013, pp 46-50.

8 Louis XVI et Marie Antoinette à Compiègne, pp.200-202.

9 Elsa Marcot, *Les appartements du Comte et de la Comtesse de Provence au château de Compiègne*, mémoire de l'École du Louvre sous la direction d'Hélène Meyer soutenu en 2011, p.47.

10 Camille Jolin, *Les appartements de Mesdames filles de Louis XV à Compiègne*, mémoire d'étude de l'École du Louvre sous la direction d'Hélène Meyer soutenu en mai 2013, p.54.

11 A.N., F13 719 : dépenses de l'administration nationale des bâtiments du ci devant roi, du 10 août au 30 septembre 1792.

12 A. D. Oise, 2Q2 295 : mémoire du 28 février 1793.

13 A.D. Oise, 2Lp 5021 : registre de correspondance du district, 8 janvier au 8 novembre 1793.

14 A.N., F13 719 : copie du rapport du comité de surveillance de Compiègne le 14 ventôse an II.

15 A.D. Oise, 2Q 9 : délibération du conseil de préfecture du 10 thermidor an X.

16 A.M.C. 5N5 : procès-verbaux d'adjudication du 2 germinal an II, du 2 ventôse an V et du 5 germinal an VIII.

17 A.D. Oise 1Q2 294 : lettre de Restout, inspecteur général du mobilier national aux administrateurs du district de Compiègne.

18 A.M.C. 5N5 : extraits du registre des délibérations de l'administration centrale du département de l'Oise du 23 ventôse an VII.

19 A.D. Oise, 1Q2 307 : procès verbal d'adjudication du petit château du 5 messidor an III.

- 20 *Idem* : lettres des administrateurs du district de Compiègne aux administrateurs du département de l'Oise du 4 thermidor an IV.
- 21 A.N., O2 469 : état du mobilier tiré du garde meuble du château de Compiègne pour le service des comités de la Convention, le 16 mai 1793.
- 22 A.D. Oise, 2Q2 295 : lettre du ministre de l'intérieur aux administrateurs du département de l'Oise, le 28 vendémiaire an VIII.
- 23 A.N., O2 429 : lettre du maire et des officiers municipaux de Compiègne au ministre de l'intérieur, 17 février 1793.
- 24 A.D. Oise, 2Q2 9 : lettre de Troussel au secrétaire général de la préfecture du 23 thermidor an VIII.
- 25 POULOT, Dominique : « Surveiller et s'instruire », *la Révolution française et l'intelligence de l'héritage historique*, Oxford, Voltaire Foundation, 1996, p.311.
- 26 A.N., O2 424 : lettre de Pascal, le 28 septembre 1792.
- 27 A.N., F13 502, pièce 413 : adresse des officiers municipaux de Compiègne au ministre de l'intérieur, reçue le 5 janvier 1793.
- 28 A.M.C. 1D11 : registre des délibérations de la municipalité de Compiègne mars à juin 1793.
- 29 A.M.C. : 1D13 : registre des délibérations de la municipalité de Compiègne, ventôse an III à messidor an IV.
- 30 *Procès-verbaux*, op. cit. p. 269.
- 31 A.M.C. 1D13, registre des délibérations de la municipalité du 22 ventôse an III au 15 germinal an IV.
- 32 Élie Fruit : « Les fêtes révolutionnaires à Compiègne », *Bulletin de la société historique de Compiègne*, vol 32 1990, p.52.
- 33 A.M.C. 1D13 : arrêté de la municipalité de Compiègne.
- 34 A.M.C. 1D16 : registre des délibérations de la municipalité de Compiègne.
- 35 A.M.C 1D4.
- 36 A.M.C 1D4. A.N., F1bII Oise 12 : lettre de Restout à la municipalité de Compiègne, 12 novembre 1792.
- 37 A.N., O2 469, dossier 1, pièce 50.
- 38 A.N., O2 469, dossier 1, pièce 51 : lettre de Jeulain à Bayard, 4 septembre 1793.
- 39 A.N., O2 469, dossier 1, pièce 50 : lettre de Jeulain à Bayard, 25 septembre 1793.
- 40 A.D. Oise, 2Q9 : extrait des délibérations de l'administration centrale du département de l'Oise, 12 vendémiaire an VI.
- 41 A.D. Oise : 2Q9 : lettre des administrateurs de l'Oise au directeur de l'enregistrement et de la régie des domaines à Beauvais, 30 thermidor an VII.

Château de Compiègne :

Louis XVI et Marie Antoinette à Compiègne, Paris, éditions de la RMN, 2006, 222 pages
 DESHAYES, Thomas, Louis Ledreux de la Châtre (1721-1792), mémoire d'étude de l'École du Louvre, soutenu en 2011, sous la direction de Jean-Denys Devauges et Emmanuel Starcky, 80 p.
 JOLIN Camille, Les appartements de Mesdames filles de Louis XV à Compiègne, mémoire d'Etude de l'Ecole du Louvre sous la direction d'Hélène Meyer soutenu en mai 2013, 66 p.
 MARCOT Elsa, Les appartements du Comte et de la Comtesse de Provence au château de Compiègne mémoire d'étude de l'Ecole du Louvre sous la direction d'Hélène Mayer soutenu en 2011.
 MOULIN, Jean-Marie : Le château de Compiègne, Paris, RMN, 1987, 111 p.
 QUENTIN-BEAUCHARD, Pierre, Les Chroniques du château de Compiègne, Paris, Éditions Pierre Roger, 274 p.
 ROBIQUET, Jacques, Pour mieux connaître le palais de Compiègne, Compiègne Société Historique de Compiègne, 1938.
 ROBIQUET, Jacques : « Descendance compiégnaise de l'architecte Le Dreux de la Chartre qui termina la décoration du château de Compiègne de 1776 à 1786 », *Bulletin de la société historique de Compiègne*, Compiègne, vol 22, 1942.
 SZIMSKY Emilie Les appartements des enfants de Louis XVI et Marie-Antoinette au château de Compiègne 1783-1791, Mémoire d'étude de l'Ecole du Louvre sous la direction d'Hélène Meyer soutenu en mai 2013, 66 p.

Compiègne pendant la période révolutionnaire :

BERNET, Jacques, (Ed), Procès-Verbaux des clubs de Jacobins de Compiègne, Paris, CTHS, 2011.
 BERNET, Jacques : « La décennie révolutionnaire », Compiègne, Racines et Avenirs, Cap Région, 2011, pp. 142-159.
 BERNET, Jacques, « Les procès verbaux des clubs de Jacobins de Compiègne », *Annales historiques compiégnaises*, n°125-126, printemps 2012, pp. 25 à 35
 CALLAIS François, 1990 : « Le patrimoine artistique compiégnais pendant la tourmente révolutionnaire », *Bulletin de la Société historique de Compiègne*, vol 32 1990, pp. 88 à 93
 LESCUYER, Gaspard, Histoire de Compiègne, tome 7.
 FRUIT, Élie : Histoire de Compiègne, Dunkerque, Éditions des Beffrois, 1988, 331 p.
 FRUIT, Élie : « Les fêtes révolutionnaires à Compiègne », *Bulletin de la société historique de Compiègne*, vol 32, 1990, pp. 49 à 64.
 SARRADIN Édouard : « Projet de réunion des États Généraux en 1789 à Compiègne », *BSHC*, vol 24, 1952.
 TERRIER, Max : « Ventes des meubles au château de Compiègne à la Révolution », *BSHC*, vol 25 1960.